

# Pour un été complètement **FOU**, viens travailler avec **NOUS!**

## MONITEURS/MONITRICES DU CAMP DE JOUR

La Ville de Témiscouata-sur-le-Lac est à la recherche d'une personne créative, dynamique et organisée pour occuper le poste de moniteurs/monitrices du camp de jour! Sous la supervision de l'équipe du Service des loisirs et de la culture et du moniteur en chef, tu auras à planifier, organiser, réaliser et évaluer les activités pour le groupe d'enfants qui te sera attribué et en assurer sa sécurité en tout temps. Tu devras aussi participer aux rencontres de travail prévues.

Tu as une expérience de travail pertinente avec des jeunes de 5 à 12 ans? Tu es une personne créative et dynamique? Tu aimes bouger et faire plein d'activités variées?

**C'est sûrement toi qu'on cherche!**

**Voici ce qu'on t'offre :**

- Entre 35 et 40 heures/semaine pendant huit semaines;
- Un salaire concurrentiel, selon la politique de rémunération en vigueur;
- Vêtements et équipements de travail fournis;
- Un rabais sur une inscription à une activité physique de ton choix;
- Une soirée de reconnaissance à la fin de l'été;
- Et surtout, une équipe de travail agréable et dynamique!

**Ce poste t'intéresse?**

Envoie-nous ton CV et une lettre de présentation pour chacun des postes qui t'intéressent avant **le vendredi 10 avril 2020 à 16 h 30** à Samie Fortin, technicienne en loisir.

**En personne :** 861, rue commerciale Nord, Témiscouata-sur-le-Lac

**Par courriel :** [sfortin@temiscouatasurlelac.ca](mailto:sfortin@temiscouatasurlelac.ca)

**Important!**

Il est obligatoire de joindre ton curriculum vitae à ton dossier de candidature (même si tu as déjà travaillé à la Ville) en précisant pour quel emploi tu postules.

Toute candidature reçue sans curriculum vitae et/ou après la date limite sera rejetée automatiquement. Les entrevues auront lieu entre le 16 et le 19 avril 2020, selon les départements. Aucune autre date ne sera fixée pour passer les entrevues et les candidats devront obligatoirement se rendre sur place (aucune entrevue par webcaméra). Il est de la responsabilité de l'étudiant de se rendre disponible lors de ces journées, sinon nous ne pourrions retenir sa candidature. Pour avoir accès à un emploi d'été, l'étudiant doit obligatoirement avoir fréquenté une institution scolaire dans l'année.

On a hâte de te rencontrer!